

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

H.20

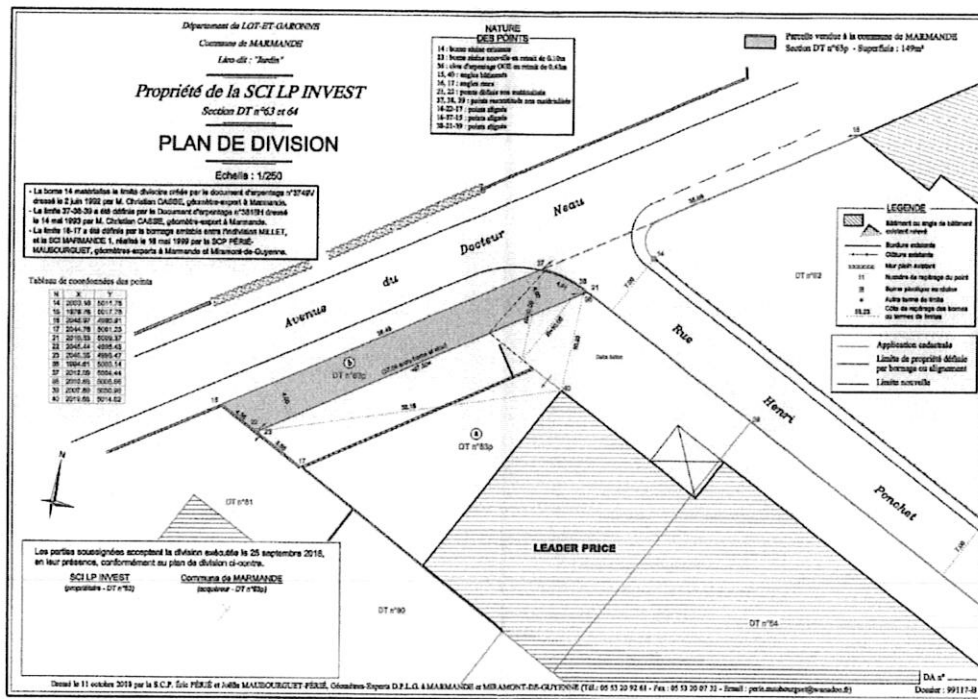
Cession de l'emprise de l'emplacement réservé n° 24 par la SCI LP INVEST à la Commune

M.LABARDIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° 047.157.98.F.1124 pour la construction d'un commerce à l'enseigne LEADER PRICE sis 62 Avenue du Docteur Neau, une cession gratuite de terrain était prévue au bénéfice de la Commune de Marmande correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé n° 24.

Cet emplacement réservé est destiné à l'élargissement de l'Avenue du Docteur Neau à 16 mètres d'emprise entre le boulevard de la Liberté et la rocade.

La surface à céder correspond à la parcelle cadastrée section DT n° 63p (b) pour une superficie totale de 149 m². La SCI LP INVEST représentée par Madame Claire MARTEAU, domiciliée 123 rue du Château – à BOULOGNE BILLANCOURT (92 100) a déclaré céder à la commune de Marmande cette partie de terrain qui sera à incorporer à la voirie.

Il est convenu de conclure cette cession moyennant un euro par acte notarié et de classer ultérieurement et après enquête publique cette partie de voirie dans le domaine public de la commune.



D'autre part, la commune souhaite engager des travaux d'assainissement sur l'Avenue du Docteur Neau dès le mois de Novembre 2018. Un poste de relevage des eaux usées doit être mis en place sur la parcelle à acquérir.

Aussi, la SCI LP INVEST, dans le cadre d'une convention avec la commune, a donné son accord pour que la commune procède, à compter des présentes et donc avant la signature de l'acte authentique réitérant la cession, à l'exécution de tout ou partie des travaux sus-décrits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte** la cession moyennant un euro à la Commune de Marmande par la SCI LP INVEST, représentée par Madame Claire MARTEAU, domiciliée 123 Rue du Château, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, de l'emprise de l'emplacement réservé n° 24 destiné à l'élargissement de l'avenue du Docteur Neau, correspondant à la parcelle DT n° 63 partie (b) du document d'arpentage établi par le Cabinet PERIE pour une superficie totale de 149 m²,
- Dit** que cette cession se fera par acte notarié dans le domaine privé de la commune,
- Indique** que cette parcelle, partie de voirie, sera classée ultérieurement et après enquête publique dans le domaine public,
- Désigne** Maître Pascal SAURS, notaire de la Commune sis 2 rue Sauvin à Marmande en collaboration avec Maître Pierre THUBERT, notaire du vendeur à BREST, 24 rue Boussingault pour la rédaction de l'acte,
- Autorise** M. le MAIRE ou son 1^{er} Adjoint à signer la convention autorisant à démarrer les travaux avant la signature définitive de l'acte authentique,
- Autorise** M. le MAIRE ou son 1^{er} Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08.11.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.11.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

